



INTERPOL

FICHE PRATIQUE

L'identification des victimes de catastrophes

L'identification des victimes de catastrophes (IVC) désigne la méthode utilisée pour identifier les victimes d'incidents majeurs, qu'ils soient d'origine humaine ou naturelle.

► PROTOCOLES D'INTERPOL

Une grande catastrophe, telle qu'un tremblement de terre ou un attentat terroriste, peut causer la mort de ressortissants de nombreux pays différents, et endommager ou détruire l'infrastructure existante en matière d'intervention d'urgence.

Une action concertée internationale peut alors accélérer la localisation et l'identification des victimes, permettant aux familles de trouver l'apaisement ainsi qu'aux sociétés de se reconstruire. En cas d'attentat terroriste, l'identification des victimes de catastrophes (IVC) peut aussi faciliter l'identification d'éventuels assaillants.

Les pays membres peuvent utiliser les services proposés par INTERPOL après une catastrophe :

- L'assistance du Centre de commandement et de coordination ;
- La coordination avec les autres organisations internationales ou intergouvernementales, telles que le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), la Commission internationale pour les personnes disparues (CIPD), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ;
- L'assistance supplémentaire d'une Cellule de crise (IRT), qui peut prendre la forme d'un soutien sur place en matière d'IVC ou de l'accès aux bases de données d'INTERPOL ;
- Le manuel et les formulaires concernant l'IVC à télécharger ;
- Les logiciels d'identification des victimes de catastrophes.

L'identification des victimes d'une catastrophe majeure par reconnaissance visuelle est rarement possible ; il est donc souvent nécessaire d'analyser les empreintes digitales, la dentition ou des échantillons d'ADN pour parvenir à une identification définitive.

► L'EXPERTISE EN MATIÈRE D'IVC SUR LE TERRAIN

Les activités d'INTERPOL en matière d'IVC reçoivent l'appui du Groupe de travail, qui est composé de spécialistes des sciences légales et de la police qui se réunissent deux fois par an pour examiner les améliorations à apporter aux procédures et aux normes en matière d'IVC.

Le Groupe de travail rédige le Guide sur l'identification des victimes de catastrophes, qui constitue la seule référence internationalement reconnue en matière de protocoles d'IVC. Publié pour la première fois en 1984, il est actualisé tous les cinq ans.

Des politiques, des recommandations et des programmes de formation ont été élaborés dans les domaines ci-après :

- Prise en charge des victimes et assistance aux familles ;
- Aide aux membres des équipes d'identification ;
- Respect des normes internationales et des normes d'assurance qualité en matière de police scientifique ;
- Mise en commun et échange d'informations ;
- Soutien opérationnel aux pays dépourvus de moyens en matière d'IVC.

L'identification des victimes de catastrophes

► LES QUATRE ÉTAPES DE L'IDENTIFICATION

1. Examen des lieux : en fonction de la nature et du lieu de l'incident, la récupération des victimes et de leurs effets personnels peut prendre plusieurs jours voire plusieurs semaines.

2. Données post mortem ou PM : les dépouilles sont examinées par des spécialistes en quête de preuves médico-légales. Ces preuves comprennent :

- Empreintes digitales ;
- Odontologie ou examen dentaire ;
- Profilage de l'ADN ;
- Particularités physiques : des tatouages, des cicatrices ou des implants chirurgicaux propres à la victime.

L'identification visuelle n'est pas considérée comme fiable.

3. Données ante mortem (AM) : les dossiers médicaux et dentaires, les empreintes digitales et l'ADN sont récupérés chez la victime ou fournis par des membres de sa famille.

4. Rapprochement : une fois les données PM et AM recueillies, une équipe de spécialistes les compare en vue d'identifier les victimes.

► DÉPLOIEMENTS DE CELLULES DE CRISE INTERPOL (IRT)

À la demande des pays membres, nous pouvons déployer une équipe spécialisée pour assister les services chargés de l'application de la loi nationaux dans le cadre de leurs activités d'IVC après la survenue de différents types de catastrophes.

Catastrophes d'origine humaine

Explosion dans le port de Beyrouth, au Liban (2020)

Nos interventions en cas de crise se sont poursuivies, malgré la pandémie de COVID-19, et nous avons déployé des experts en matière d'IVC sur place pour apporter une assistance à la suite de l'explosion qui a tué plus de 200 personnes et détruit une partie de la ville.

Terrorisme

Attentats de Pâques au Sri Lanka (2019)

À la suite d'une série d'attentats-suicides coordonnés, une Cellule a aidé les enquêteurs locaux à recueillir des données post mortem et ante mortem portant sur les victimes étrangères. À l'issue de l'opération, tous les restes humains avaient été identifiés.

Catastrophes d'origine naturelle

Tsunami en Asie (2004)

Plus de 2 000 spécialistes en provenance de 31 pays ont pris part au processus d'identification rien qu'en Thaïlande, où ont pu être identifiées 5 000 victimes. Il s'agit à ce jour de l'opération d'IVC la plus vaste menée suite à un seul incident.



INTERPOL

► COORDONNÉES

Contactez-nous via notre site web.

Pour les questions relatives à des affaires criminelles précises, prière de contacter la police ou le Bureau central national INTERPOL de votre pays.

► **Twitter:** @INTERPOL_HQ

► **YouTube:** INTERPOLHQ

► **WWW.INTERPOL.INT**



Voir nos récents déploiements IRT DVI sur notre page web publique

